



Nîmes, vendredi 11 décembre 2017,

La secrétaire départementale du SNUipp-FSU
Le secrétaire départemental du SNUDI-FO
Le secrétaire départemental du SE-UNSA

À

Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale du département du Gard

Objet : Etude des questions diverses à la CAPD

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le mél qui a été adressé aux Organisations Syndicales le 6 décembre 2017, il est mentionné que « Compte tenu des contraintes d'agenda de monsieur le DASEN, la CAPD devra être terminée à 11h30. Par conséquent, il est recommandé de ne pas multiplier les questions diverses. »

Toutes les questions diverses portées à la CAPD sont légitimes, elles font partie de notre mandat vis à vis des personnels que nous représentons et l'ordre du jour d'une CAPD ne peut être clos tant que toutes les questions diverses n'ont pas été traitées.

Il ne nous appartient pas de hiérarchiser et encore moins de supprimer des questions que les personnels nous demandent de porter à la CAPD. Nous vous demandons donc de nous confirmer que toutes nos questions seront traitées par vous à la CAPD du 19 décembre conformément aux conditions réglementaires.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre profond respect.

La secrétaire départementale
du SNUipp-FSU

Le secrétaire départemental
du SNUDI-FO

Le secrétaire départemental
du Se-UNSA

Mathilde CANET

Pascal GASQUET

Olivier DUSERRE-TELMONT